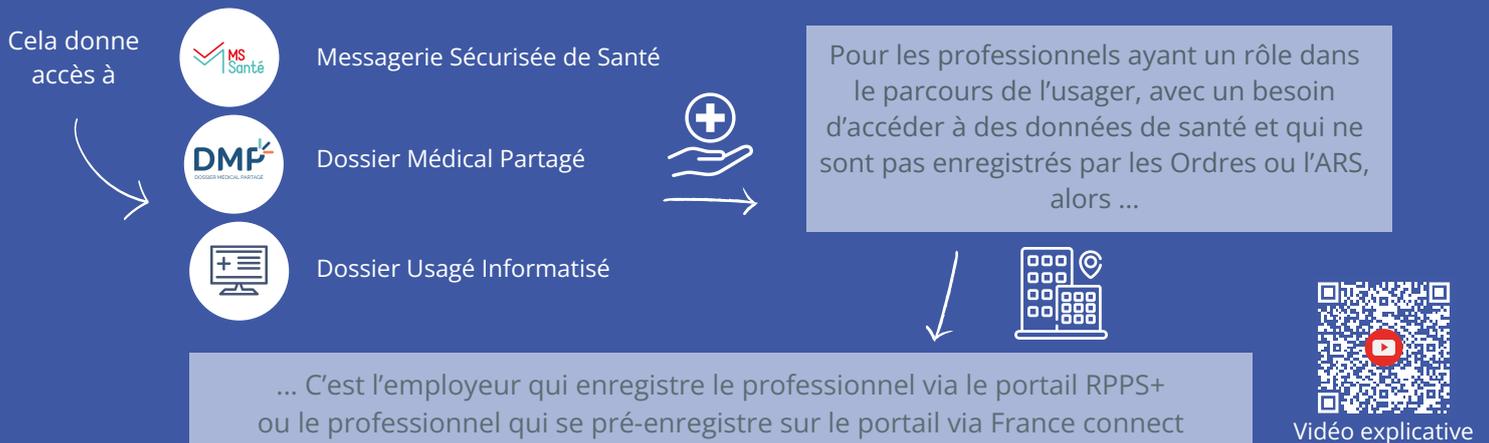
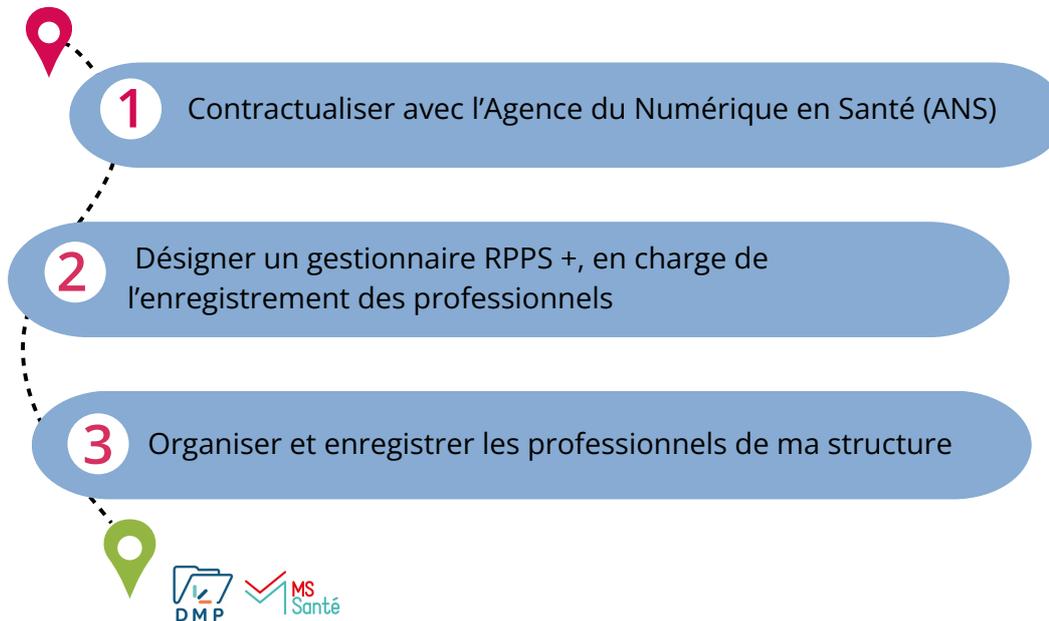


COMPRENDRE LE RPPS

Le Répertoire Partagé des Professionnels intervenant dans le système de Santé (RPPS) est le répertoire unique de référence d'identification des professionnels de santé et du médico-social. Chaque professionnel possède un numéro RPPS à 11 chiffres qui lui permet d'activer une e-CPS pour accéder aux services numériques en santé.



LES GRANDES ÉTAPES POUR ENREGISTRER LES PROFESSIONNELS DANS LE PORTAIL RPPS+



Vidéo explicative



LE PROFESSIONNEL PEUT AUSSI SE PRÉ-ENREGISTRER

Afin de se créer une identité numérique, le professionnel peut se pré-enregistrer sur le portail en se connectant avec France Connect. Cela assure la récupération d'informations correctes de l'état civil. Le gestionnaire doit dans ce cas vérifier les données pré-saisies et valider la demande sur le portail RPPS+.

En savoir +



Consultez notre [FAQ](#) et notre page dédiée sur le [site du GRADeS](#).

[Inscrivez vous aux webinaires](#) proposés par le GRADeS esanté Occitanie.

Retrouvez toutes les informations sur la page RPPS+ du [site de l'ANS](#).